

cés dans la catégorie A. Si, une fois rendus aux centres d'instruction, ces hommes sont placés par le médecin militaire dans la catégorie B, mais non dans une catégorie inférieure, ils restent aux centres d'instruction. Pour répondre de façon précise à la question de l'honorable député, je dirai qu'on n'appelle pas la catégorie C, en ce sens que les sujets de cette catégorie sont renvoyés dans leurs foyers lorsque le médecin militaire s'aperçoit à l'examen qu'ils appartiennent à la catégorie C.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GREEN: Monsieur le président, quand le premier ministre a fait part des nouveaux décrets du conseil prescrivant le programme de service national sélectif, il a déclaré que des mesures étaient prises pour l'appel des aubains, et les journaux ont à maintes reprises publié des communiqués à cet effet. Ainsi, nous lisons ce qui suit dans *le Canada en guerre* de mai 1942:

L'obligation du service militaire est étendue à tous les résidents du Canada, qu'ils soient ou non citoyens du pays.

Les journaux ont également annoncé que l'appel des hommes qui ne sont pas sujets britanniques n'aurait lieu qu'à l'issue de négociations avec les pays dont ces aubains sont originaires. Le ministre voudrait-il nous dire quand ils seront appelés et quelle sera leur affectation dans notre armée? Il serait également intéressant d'apprendre du ministre quels groupes d'aubains on appellera.

L'hon. M. RALSTON: Cette question n'est pas encore réglée. Le ministère des Affaires extérieures est à l'étudier.

M. GREEN: Dans quelle situation se trouvent les Canadiens qui habitent d'autres pays? Pourquoi le Canada est-il tenu de passer un accord avec chacun des pays intéressés?

L'hon. M. RALSTON: Parce que, sans doute, d'après le droit international, chaque gouvernement se réserve des droits sur les ressortissants étrangers qui se trouvent sur son territoire. Mais mon honorable ami m'entraîne en dehors de mon domaine propre, et je n'ai pas l'intention de traiter longuement ce sujet. La seule chose que je puisse dire, c'est que la question est actuellement à l'étude et que le ministère des Affaires extérieures a entamé des négociations à ce sujet.

M. GREEN: Le ministre peut-il nous dire quelle affectation les autorités militaires réservent à ces hommes? Va-t-on, par exemple les enrôler, ou les affecter à des travaux

[L'hon. M. Ralston.]

de voirie ou le Gouvernement forme-t-il quelque projet à leur endroit? Le Gouvernement devait sûrement avoir quelque objet en vue lorsqu'il a décidé de les appeler.

L'hon. M. RALSTON: Je crois qu'on a décidé d'entamer des négociations en vue de les appeler; mais je ne saurais dire quelle tâche on va leur confier. Autant que je sache, on les affectera aux mêmes fins que ceux qui ont été appelés en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales.

M. GREEN: C'est-à-dire qu'on va immédiatement les incorporer dans l'armée?

L'hon. M. RALSTON: Autant que je sache, c'est exact. Je n'ai aucune raison de croire le contraire, sauf qu'on pourrait les affecter à toute autre mission justifiant leur appel aux termes de la loi.

M. GREEN: Le ministre peut-il nous éclairer sur la situation dans laquelle se trouvent actuellement les citoyens américains enrôlés dans notre armée?

L'hon. M. RALSTON: Comme le sait mon honorable ami, il y a à cette question deux aspects. Le premier c'est que nous avons accordé aux citoyens américains domiciliés au Canada la faculté de s'enrôler dans l'armée de leur propre pays, pourvu qu'ils le fassent dans un certain délai dont on a d'ailleurs reculé la limite. De son côté, le gouvernement des Etats-Unis a pourvu au même privilège en ce qui concerne les Canadiens enrôlés dans l'armée américaine. Quant à l'autre question, celle qui a trait à l'enrôlement des étrangers domiciliés au Canada, le ministère des Affaires extérieures est encore à l'étudier avec cette autre question que mon honorable ami a mentionnée et qui a trait à tous les étrangers.

M. GREEN: Les agences de nouvelles rapportaient hier que des représentants des armées américaines débarqueraient à Saint-Jean le 5 mai, c'est-à-dire aujourd'hui, apparemment dans le dessein de fournir aux citoyens américains dans l'armée canadienne l'occasion de passer à l'armée des Etats-Unis. Le ministre peut-il nous renseigner là-dessus?

L'hon. M. RALSTON: Cela fait partie de l'entente qui a été conclue ou est sur le point de se conclure entre les Etats-Unis et le Canada. Les gens qui doivent venir au Canada y viendront en vue de rencontrer, en divers endroits du pays, les citoyens américains qui sont dans nos armées et qui ont choisi de passer aux Etats-Unis. Ils verront à leur examen médical ainsi qu'aux détails relatifs à leur transport et le reste.